

30 ANS DE RÉPONSE PÉNALE À LA CONDUITE APRÈS USAGE D'ALCOOL OU DE STUPÉFIANTS

Synthèse statistique de la réponse pénale à la conduite sous l'empire de l'alcool ou après usage de stupéfiants (1994-2021)

	1994 Début de la série	2005 Application de la procédure de composition pénale	2012 Début de la série des alternatives aux poursuites	2017	2021 Dernière année avec toutes les données disponibles	Évolution 1994-2021
Total des condamnations¹	105 075	121 851	136 113	123 338	128 822	
Conduite en ayant fait usage de stupéfiants	0 0,0 %	2 982 2,4 %	17 369 12,8 %	28 631 23,2 %	57 206 44,4 %	
Conduite en état alcoolique	99 685 94,9 %	116 153 95,3 %	116 655 85,7 %	92 754 75,2 %	69 903 54,3 %	
Conduite en état alcoolique ayant entraînée des blessures involontaires donnant lieu à une incapacité totale de travail	4 910 4,7 %	2 444 2,0 %	1 905 1,4 %	1 814 1,5 %	1 600 1,2 %	
Conduite en état alcoolique ayant entraînée un homicide involontaire	480 0,5 %	272 0,2 %	184 0,1 %	139 0,1 %	113 0,1 %	
Total alternative aux poursuites²			2 386	1 756	2 546	
Rappel à la loi-avertissement			976 40,9 %	1068 60,8 %	819 32,2 %	
Stage ou orientation sur structure sanitaire/sociale/professionnelle			902 37,8 %	269 15,3 %	1159 45,5 %	
Autres procédures alternatives			300 12,6 %	220 12,5 %	291 11,4 %	
Autre poursuite ou sanction de nature non pénale			208 8,7 %	199 11,3 %	277 10,9 %	
Conduite sous l'empire de l'alcool						
Total des procédures³	99 685	123 864	142 197	112 238	81 260	
Compositions pénales	0 0,0 %	7 711 6,2 %	25 542 18,0 %	19 484 17,4 %	11 357 14,0 %	
Ordonnance pénale	0 0,0 %	35 985 29,1 %	59 110 41,6 %	50 629 45,1 %	42 512 52,3 %	
Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	0 0,0 %	9 573 7,7 %	22 206 15,6 %	18 678 16,6 %	13 834 17,0 %	
Jugements pénaux	99 685 100,0 %	70 595 57,0 %	35 339 24,9 %	23 447 20,9 %	13 557 16,7 %	
Total des peines³	99 685	116 153	116 655	92 754	69 903	
Emprisonnement avec sursis total	63 772 64,0 %	45 908 39,5 %	31 366 26,9 %	21 774 23,5 %	12 786 18,3 %	
Emprisonnement dont une partie ferme	6 364 6,4 %	8 343 7,2 %	10 162 8,7 %	8 843 9,5 %	6 262 9,0 %	
Amende	14 668 14,7 %	44 285 38,1 %	56 867 48,7 %	45 919 49,5 %	34 455 49,3 %	
Peine de substitution (dont TIG)	14 760 14,8 %	17 366 15,0 %	18 082 15,5 %	16 128 17,4 %	16 131 23,1 %	
Autres	121 0,1 %	251 0,2 %	178 0,2 %	90 0,1 %	269 0,4 %	

*Université de Picardie Jules Verne

	1994 Début de la série	2005 Application de la procédure de composition pénale	2012 Début de la série des alternatives aux poursuites	2017	2021 Dernière année avec toutes les données disponibles	Évolution 1994-2021
Total des procédures³		3 044	20 052	31 881	63 332	
Compositions pénales		62	2683	3250	6126	
		2,0 %	13,4 %	10,2 %	9,7 %	
Ordonnance pénale		304	8702	16422	38299	
		10,0 %	43,4 %	51,5 %	60,5 %	
CRPC		375	3704	5361	9073	
		12,3 %	18,5 %	16,8 %	14,3 %	
Jugements pénaux		2303	4963	6848	9834	
		75,7 %	24,8 %	21,5 %	15,5 %	
Total des peines³		2 982	17 369	28 631	57 206	
Emprisonnement avec sursis total		1 334	4 112	5 748	7569	
		44,7 %	23,7 %	20,1 %	13,2 %	
Emprisonnement dont une partie ferme		130	1 241	2 446	4126	
		4,4 %	7,1 %	8,5 %	7,2 %	
Amende		979	8 655	14 448	30606	
		32,8 %	49,8 %	50,5 %	53,5 %	
Peine de substitution (dont TIG)		524	3 288	5 841	14485	
		17,6 %	18,9 %	20,4 %	25,3 %	
Autres		15	73	148	420	
		0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,7 %	

Sources : 1 - Ministère de la Justice ; 2 - Ministère de la Justice, Cassiopée ; 3 - Ministère de la Justice/SG/SDSE, Fichier statistique du casier judiciaire national des personnes physiques

Références législatives

- Ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relative à la police de la circulation routière, *JORF* du 16 décembre 1958
- Loi n° 70-597 du 9 juillet 1970 instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré, *JORF* du 10 juillet 1970
- Loi n° 72-5 du 3 janvier 1972 tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions, *JORF* du 5 janvier 1972
- Loi n° 83-1045 du 8 décembre 1983 relative au contrôle de l'état alcoolique, *JORF* du 9 décembre 1983
- Décret n° 94-570 du 11 juillet 1994 créant un article R. 233-5 du Code de la route (NOR : EQU9400295D)
- Décret n° 95-962 du 29 août 1995 modifiant les articles R. 233-5, R. 256 et R. 266 du Code de la route (NOR : EQU9500428D)
- Loi n° 99-515 du 23 juin 1999 renforçant l'efficacité de la procédure pénale (NOR : JUSX9800051L)
- Arrêté du 5 septembre 2001 fixant les modalités du dépistage des substances des stupéfiants et des analyses et examens prévus [par le Code de la route] (NOR : MESP0123164A)
- Arrêté du 15 juillet 2002 pris pour l'application de l'article R. 235-12, al. 3 du Code de la route (NOR : JUSD0230122A)
- Loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice (NOR : JUSX0200117L)
- Loi n° 2003-87 du 3 février 2003 (dite « loi Marilou ») relative à la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants (NOR : JUSX0205970L)

- Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (NOR : JUSX0300028L)
- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (NOR : INTX0600091L)
- Loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs (NOR : JUSX0755260L)
- Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2)
(NOR : IOCX0903274L)
- Loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles (NOR : JUSX1002218L)
- Arrêté du 29 février 2012 fixant le montant de l'augmentation du droit fixe de procédure dû en cas de condamnation pour conduite après usage de stupéfiants (NOR : JUSD1205700A)
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (NOR : AFSX1418355L)
- Décret n° 2016-1152 du 24 août 2016 relatif à la lutte contre la conduite après usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants (NOR : INTS1610707D)
- Arrêté du 13 décembre 2016 fixant les modalités du dépistage des substances témoignant de l'usage de stupéfiants, et des analyses et examens prévus par le code de la route (NOR : AFSP1636875A)
- Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (NOR : JUST1806695L)
- Décret no 2019-1284 du 2 décembre 2019 modifiant le Code de la route et portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna, et adaptation à Mayotte, de diverses dispositions du Code de la route relatives à la lutte contre la conduite après usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants (NOR : INTS1828579D)
- Ordonnance n° 2021-443 du 14 avril 2021 relative au régime de responsabilité pénale applicable en cas de circulation d'un véhicule à délégation de conduite et à ses conditions d'utilisation (NOR : TRAT2034523R)
- Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés (NOR : INTX2028939L)

Ours

Tendances

Directeur de la publication : Guillaume Airagnes / Rédactrice en chef : Ivana Obradovic /
Comité de rédaction : Virginie Gautron, Fabien Jobard, Aurélie Mayet, Karine Gallopel-Morvan /
Infographiste : Frédérique Million / Documentaliste : Isabelle Michot.

ISSN : 1295-6910 / ISSN en ligne : 2272-9739 / Dépôt légal à parution / Imprimerie Masson / 69, rue de Chabrol - 75010 Paris /
Crédits photos : © weyo / © Mikael Damkier (Adobe Stock)



69 rue de Varenne 75007 Paris
Tél. : 01 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr